

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

PUBLIÉ LE

- 3 DEC. 2008

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2008 À 18 HEURES 30

N° 6 - 160 / 2008 : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA
CRÉATION D'UN ESPACE SPORT SANTÉ À L'ESPACE NAUTIQUE
ATLANTIS

L'An Deux Mille Huit, le 25 Novembre 2008

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le
Mardi 25 Novembre 2008 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de
Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de
l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Maryse BERTRAND

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie
GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT,
Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Laurence PUJOL,
Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Paul JUAREZ,
Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE,
Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Philippe
HEIM, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES,

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Christelle
GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Alain LONG, Claude COSTES, David KOWALCZYK.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Pierre COSTES,
Jean-Marie COUDERC, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Robert PAGGI.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Stephen
JACKSON, William NION, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno
LADOUCKETTE, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Viviane COMBES, Michel DELPOUX,
Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Pierre-
Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard
GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE,
François LESCURE, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Christian MALGOUYRES, Michel
ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Patrice MANGIONE, Thierry MALLÉ, Jean-Marc
WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine
THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT,
Jean MAURIÈS.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 37

Votants (titulaires, suppléants votants) : 32

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 NOVEMBRE 2008

N° 6 – 160 / 2008 : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION D'UN ESPACE SPORT SANTÉ À L'ESPACE NAUTIQUE ATLANTIS

Pilote : Affaires juridiques

Autres services concernés : Voirie-Bâtiments
Finances et Budget
Espaces nautiques

Monsieur Thierry GINESTET, rapporteur,

Suite à la consultation sous la forme d'une procédure adaptée, le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace sport-santé sur le site nautique Atlantis a été attribué par décision du Président n° 3/2008, au groupement conjoint E.U.R.L. ATELIER R & C, la S.A. BETEM INGENIERIE et la S.A.R.L. ETB dont le mandataire est la E.U.R.L. ATELIER R & C.

Le montant de la rémunération provisoire était fixé à 30 350,00 € H.T. soit 36 298,60 € T.T.C pour la tranche ferme et à 850,00 € soit 1 016,60 € T.T.C pour la tranche conditionnelle. Le montant des travaux était estimé à 243 000 € HT pour la tranche ferme et 17 000 € HT pour la tranche conditionnelle. Des modifications ont dû être apportées au projet initial et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a dû être améliorée portant le coût prévisionnel définitif des travaux arrêté à l'issue des études de projet (mission PRO) à 331 000 € HT.

De fait, conformément à la réglementation en matière de maîtrise d'ouvrage publique, il convient de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre laquelle s'élève à 39 463 € HT pour la tranche ferme, la tranche conditionnelle restant inchangée.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres et du Bureau communautaire en date du 12 Novembre 2008,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ **DÉCIDE** de passer l'avenant N° 1 au marché conclu avec E.U.R.L. ATELIER R & C

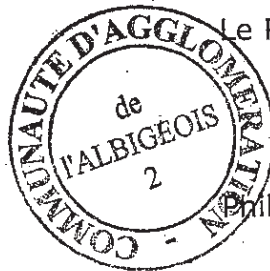
Désignation du marché	Montant initial en € HT		Montant de l'avenant en € HT	Nouveau montant du marché en € HT	Pourcentage de variation
Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace sport santé à l'espace nautique atlantis	Tranche ferme	30 350	9 113	39 463	30 %
	Tranche conditionnelle	850			

↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

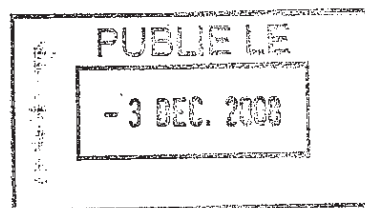
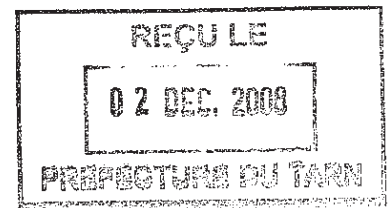
↳ **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le budget général – service 0200, article 2031, fonction 413.

Pour extrait conforme,
Fait le 25 Novembre 2008,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE



AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° XXX

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Collectivité ou établissement public : Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par son Président, Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2008

Service (désignation et adresse) : Espace Nautique ATLANTIS
Route de Cordes
81000 ALBI

Titulaire du Marché (désignation et adresse) :

E.U.R.L. ATELIER R & C en qualité de mandataire du groupement conjoint, domiciliée 7 Boulevard Carnot à 81000 ALBI, représentée par Monsieur David RECHATIN,

Numéro de Marché :

Date du Marché :

Objet du marché : marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace sport santé sur le site de l'espace nautique ATLANTIS

NATURE DE L'ACTE MODIFIANT LE MARCHÉ	MONTANT DE L'AVENANT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ
Avenant N° 1	9 113 € HT	39 463 € HT (tranche ferme) 850 € HT (tranche conditionnelle)

B - OBJET DE L'AVENANT

ARTICLE 1 :

Conformément à réglementation en matière de Maîtrise d'ouvrage Publique et conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulières régissant le marché, il convient de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre sur la base du coût prévisionnel définitif arrêté à l'issue de la phase PRO.

ARTICLE 2 :

Le coût prévisionnel provisoire s'élevait à 243 000 € HT. Le projet ayant été modifié notamment pour améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, le coût prévisionnel définitif a été estimé à 331 000 € HT. La rémunération définitive du maître d'œuvre est donc fixée à 39 463 € HT pour la tranche ferme et reste inchangée pour la tranche conditionnelle à savoir 850 € HT.

ARTICLE 3 :

Le montant du marché fixé initialement à 30 350 € HT pour la tranche ferme s'élève donc à la somme de 39 463 € HT soit une augmentation de 30%. Le montant de la tranche conditionnelle reste inchangé.

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées. Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification.

C - SIGNATURES

A Saint-Juéry, le :

Le maître d'œuvre,

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de l'Albigeois,

Philippe BONNECARRÈRE